

L'Observatoire Economique et Social

Les prestations légales et les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles en 2013

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble des prestations légales des non-salariés agricoles : maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la retraite complémentaire obligatoire des exploitants agricoles et mène une politique d'action sanitaire et sociale (prestations extra-légales).

Cette synthèse relative au financement des prestations légales versées par le régime des non-salariés agricoles présente les réalisations de l'année 2013 pour chacune des branches.

Au cours de l'année 2013, les populations de bénéficiaires et d'actifs cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent dans la tendance des années précédentes.

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles atteint 16,0 milliards d'euros et baisse de - 1,0 % par rapport à 2012. Ce montant représente 82,9 % du total des charges du régime.

Les cotisations sociales émises au régime des non-salariés représentent 3,1 milliards d'euros et ce montant augmente de + 9,6 % en un an. Les cotisations sociales constituent 16,5 % du total des produits finançant le régime.

Télécharger les données au format Excel : 

Poursuite du recul démographique au régime des non-salariés agricoles

Entre juillet 2012 et juillet 2013, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs avec - 3,0 %, après - 3,1 % sur la période annuelle précédente. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme qui affecte le nombre de retraités et, dans une moindre mesure, le nombre d'actifs cotisants du régime (tableau 1).

La baisse des bénéficiaires de prestations familiales se poursuit en 2013 avec - 4,4 % par rapport à 2012, après - 3,6 % l'année précédente. Cette diminution est liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole, les familles ayant la possibilité de faire un choix d'affiliation à un autre régime.

Les effectifs de retraités diminuent de - 3,2 % entre juillet 2012 et juillet 2013, après une baisse de - 2,9 %. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et s'explique par l'âge élevé des ressortissants du régime. Il en résulte un nombre de décès près de trois fois supérieur au nombre des nouvelles retraites. La réforme des retraites en 2010 accentue également l'évolution tendancielle des effectifs en 2013, en provoquant le recul des départs en retraite.

Les bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire (RCO) sont en légère hausse de + 0,2 % sur l'année 2013, après une baisse de - 0,3 % l'année précédente. Cette croissance des effectifs RCO est le résultat d'une augmentation des bénéficiaires de droits de réversion plus importante que la baisse des bénéficiaires de droits propres. Les effectifs bénéficiant de droits propres poursuivent leur baisse en raison notamment du report de l'âge de départ à la retraite (effet réforme 2010) et de l'augmentation des décès dans cette population vieillissante. Les titulaires RCO de droits de réversion continuent d'augmenter mais cette progression s'affaiblit en raison de la fin de la montée en charge de la réversibilité des points gratuits intervenue en 2010.

Après deux années de croissance, le nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité baisse de - 1,0 % en 2013.

Les effectifs d'actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints et aides familiaux) continuent de diminuer de - 1,7 % entre juillet 2012 et juillet 2013. Cette baisse est plus forte que celle enregistrée sur la période précédente (- 1,0 %). Cependant, en comptabilisant les effectifs sur une année complète, l'évolution du nombre de cotisants en 2013 s'inscrit toujours dans une tendance au ralentissement de la baisse démographique de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole observée depuis 2005. Cette tendance est portée par les activités de services hors de l'agriculture traditionnelle et le développement continu des formes sociétaires qui compensent partiellement la baisse du nombre d'exploitations agricoles. Cette tendance est aussi renforcée par la mise en œuvre de la réforme des retraites en 2010. Celle-ci entraîne un recul du nombre de départs en retraite des exploitants au moins jusqu'en 2017. Cette réduction a également un impact sur l'évolution des installations mais d'une plus faible ampleur. Le taux de remplacement des cotisants actifs dans le régime des non-salariés s'est ainsi amélioré.

Tableau 1

POPULATIONS* DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2012 ET 2013

| | Effectifs 2012 | Effectifs 2013 | Evolution 2013/2012 (en %) |
|--|----------------|----------------|-------------------------------|
| Personnes protégées en maladie | 1 575 454 | 1 528 892 | - 3,0% |
| Familles bénéficiaires de prestations légales | 80 134 | 76 590 | -4,4% |
| Bénéficiaires d'un avantage retraite | 1 636 384 | 1 583 324 | -3,2% |
| Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire | 506 549 | 507 663 | +0,2% |
| Bénéficiaires de pensions d'invalidité | 14 041 | 13 894 | -1,0% |
| Actifs cotisants** | 513 085 | 504 210 | -1,7% |

* Dénombrement au 1^{er} juillet : personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et actifs cotisants.

* Dénombrement au 31 décembre : familles bénéficiaires de prestations légales, bénéficiaires de pensions d'invalidité et de RCO.

** La notion d'actif cotisant est définie à l'article D. 134-4 du CSS :

«Est considéré comme cotisant actif toute personne quel que soit son âge, exerçant une activité professionnelle, assujettie à un régime obligatoire de sécurité sociale et qui verse personnellement ou pour laquelle est versée une cotisation.»

Source : MSA

Diminution de - 1,0 % du montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés, toutes branches confondues, atteint 16,0 milliards d'euros en 2013. Ce montant diminue de - 1,0 % par rapport à 2012, après une baisse de - 0,8 % l'année précédente (tableau 2). Cette baisse est imputable à la réduction du montant des prestations retraite (- 1,8 % entre 2012 et 2013 et - 0,9 point de contribution à la baisse).

Le montant des prestations légales maladie-maternité-invalidité versé en 2013 est de 6,8 milliards d'euros et baisse de - 0,2 % par rapport à 2012. Ce montant représente 42,5 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles. La baisse des dépenses de la branche maladie en 2013 résulte de la diminution du montant des prestations maladie exécutées en ville (notamment des remboursements de médicaments), et de la baisse continue des effectifs protégés en maladie (tableau 1).

Le montant des prestations accidents du travail (Atexa) s'élève à 0,1 milliard d'euros en 2013 et représente 0,6 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés, hors versement au fonds de réserve des rentes. Ce montant progresse de + 1,5 % en un an. Cette croissance s'explique principalement par l'évolution du montant des rentes consécutive à la revalorisation de 2013, à l'augmentation du nombre de victimes, et dans une moindre mesure par la hausse des dépenses en indemnités journalières.

Pour la branche famille, le montant versé aux bénéficiaires est de 0,4 milliard d'euros en 2013, soit une baisse de - 3,2 % en un an. Le montant des prestations de la branche famille représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés. La baisse du montant des dépenses de cette branche s'explique principalement par la diminution du nombre de familles bénéficiaires (tableau 1).

Pour les prestations légales retraite, le régime des non-salariés agricoles a versé 8,3 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2013. Ce montant représente 51,6 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de - 1,8 % par rapport à 2012. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (tableau 1).

Le montant des prestations légales Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) atteint 0,5 milliard d'euros en 2013 et représente 2,4 % du total des prestations versées dans le régime. Ce montant progresse de + 2,4 % en un an. Cette augmentation résulte des revalorisations des points sur les deux dernières années et de la hausse des montants des prestations de droits dérivés (Art. L. 732-62 du Code Rural), en lien avec la mise en place des nouvelles modalités de versement des pensions de réversions de droits gratuits (Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2010).

Tableau 2

MONTANTS DES PRESTATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES POUR LES ANNEES 2012 ET 2013

| Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en million d'euros) | Réalisation 2012 | Réalisation 2013 | Structure 2013 (en %) | Évolution 2013/2012 (en %) | Contribution à la croissance (en points) |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|
| Maladie-maternité-invalidité | 6 819,4 | 6 808,7 | 42,5% | -0,2% | -0,1 |
| Accidents du travail des exploitants agricoles | 95,0 | 96,4 | 0,6% | +1,5% | +0,0 |
| Famille | 362,9 | 351,4 | 2,2% | -3,2% | -0,1 |
| Retraite | 8 424,0 | 8 273,5 | 51,6% | -1,8% | -0,9 |
| TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base) | 15 701,3 | 15 530,0 | 96,9% | -1,1% | -1,1 |
| Retraite complémentaire obligatoire | 480,8 | 492,4 | 3,1% | +2,4% | +0,1 |
| TOTAL PRESTATIONS (avec RCO) | 16 182,1 | 16 022,3 | 100,0% | -1,0% | -1,0 |

Source : MSA

Baisse de - 0,2 % des charges au régime des non-salariés agricoles

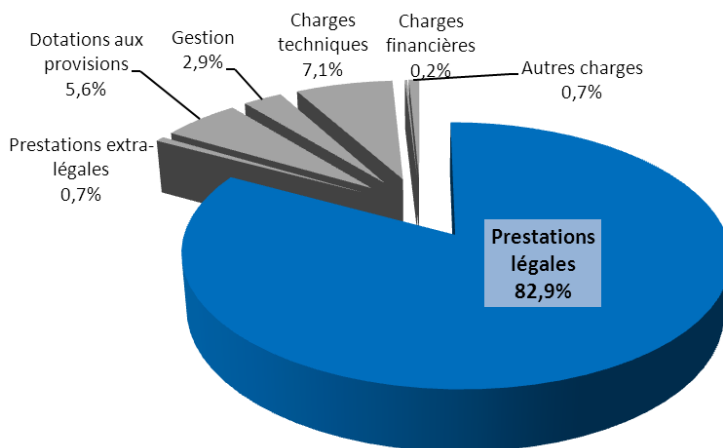
L'ensemble des charges du régime des non-salariés, toutes branches confondues, s'élève à 19,3 milliards d'euros en 2013. Ce montant diminue de - 0,2 % par rapport à 2012, après une hausse de + 0,6 % l'année précédente.

Le montant des charges du régime des non-salariés est composé principalement des prestations légales, RCO comprise (82,9 %). Le reste se décompose entre les charges techniques (7,1 %), les dotations aux provisions (5,6 %), les dépenses de gestion administrative (2,9 %), les frais financiers et autres dépenses (graphique 1).

En 2013, la baisse du montant des prestations (- 1,0 %) contribue à la diminution des dépenses du régime des non-salariés. Cette dernière baisse est néanmoins ralentie par la croissance du montant des charges techniques (1,4 milliard d'euros en 2013 et + 16,4 % en un an).

Graphique 1

REPARTITION DES CHARGES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2013



Source : MSA

Progression de + 9,6 % des cotisations sociales émises au régime des non-salariés agricoles

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles, hors prises en charge par l'état et impôts et taxes affectés, totalisent un montant de 3,1 milliards d'euros en 2013 (tableau 3). Ce montant augmente de + 9,6 % par rapport à 2012, après une hausse de + 11,3 % l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la croissance du montant des cotisations des trois branches maladie, famille et retraite en lien avec l'évolution des revenus professionnels entre 2009 et 2012 et par l'impact de cette progression sur l'assiette brute des cotisations.

L'année 2013 est aussi marquée par la croissance des taux de cotisations vieillesse en vue de financer l'avancée des départs en retraite à 60 ans des carrières longues.

Depuis 2009, les revenus professionnels agricoles ne cessent de progresser : une amélioration nette entre 2010 et 2011 (+ 51 %), et une hausse modérée entre 2011 et 2012 (+ 6 %). De plus, le niveau des revenus en 2012 se situe à un niveau plus élevé que ceux de 2009, année marquée par les revenus agricoles les plus bas de la décennie. Ainsi, l'assiette brute de cotisations sociales pour l'année 2013, établie sur les revenus professionnels de l'année 2012 ou la moyenne des trois années 2010, 2011 et 2012, augmente de + 12,6 % par rapport à l'année précédente. L'évolution de l'assiette brute de cotisations reflète pour l'essentiel la moyenne des revenus professionnels de 2010 à 2012, 83,1 % des chefs ayant une assiette en moyenne triennale.

Les différentiels d'évolution entre les branches s'expliquent également par la prise en compte des assiettes minimales dans le calcul des montants de cotisations. En cas de revenus inférieurs à certains seuils, des assiettes minimales sont appliquées et elles diffèrent suivant les branches maladie, retraite et RCO. Ces assiettes se définissent en référence au Smic horaire. Dans les branches soumises à assiette minimale, plus celle-ci est élevée, plus l'évolution de l'assiette de la branche s'éloignera de l'évolution de l'assiette brute, pour se rapprocher de celle du Smic.

Télécharger les données au format Excel :



La croissance des cotisations sociales en 2013 est principalement portée par l'évolution du montant des cotisations des branches retraite et maladie (respectivement + 4,2 points et + 3,1 points de contribution à la croissance), et dans une moindre mesure par la branche famille (+ 1,7 point de contribution à la croissance).

Le montant des cotisations de la branche retraite atteint 1,2 milliard d'euros, soit une progression de + 10,8 % en un an. Les cotisations sociales de la branche maladie totalisent 0,9 milliard d'euros et leur montant progresse de + 10,8 % par rapport à 2012. Cette augmentation est en lien avec la hausse en 2013 des cotisations Amexa pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre secondaire et domiciliés fiscalement en France.

Les cotisations sociales émises au titre de la branche famille représentent 0,4 milliard et leur montant est en croissance de + 12,7 % en un an. L'évolution des cotisations de cette branche est le reflet de celle de l'assiette brute de cotisations, la branche famille n'étant pas soumise à une assiette minimale.

Les cotisations accidents du travail (Atexa) sont calculées de manière forfaitaire selon les catégories d'exploitants. Le montant des cotisations émis au titre de cette branche s'élève à 0,2 milliard d'euros en 2013 et baisse de - 0,4 % par rapport à 2012. Le montant de la cotisation pivot étant stable en 2013, la baisse des cotisations sociales A texa est liée à la baisse des effectifs de cotisants.

Le montant des cotisations sociales de la RCO en 2013 s'élève à 0,4 milliard d'euros et augmente de + 5,5 % en un an.

Tableau 3

MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES POUR LES ANNEES 2012 ET 2013

| Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en million d'euros) | Réalisation 2012 | Réalisation 2013 | Structure 2013 (en %) | Évolution 2013/2012 (en %) | Contribution à la croissance (en points) |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|
| Maladie-maternité-invalidité | 809,3 | 897,0 | 29,0% | +10,8% | +3,1 |
| Accidents du travail des exploitants agricoles | 207,2 | 206,3 | 6,7% | -0,4% | -0,0 |
| Famille | 372,1 | 419,2 | 13,6% | +12,7% | +1,7 |
| Retraite | 1 096,0 | 1 214,2 | 39,3% | +10,8% | +4,2 |
| TOTAL COTISATIONS SOCIALES (régime de base) | 2 484,6 | 2 736,7 | 88,5% | +10,1% | +8,9 |
| Retraite complémentaire obligatoire | 337,7 | 356,3 | 11,5% | +5,5% | +0,7 |
| TOTAL COTISATIONS SOCIALES (avec RCO) | 2 822,3 | 3 093,0 | 100,0% | +9,6% | +9,6 |

Source : MSA

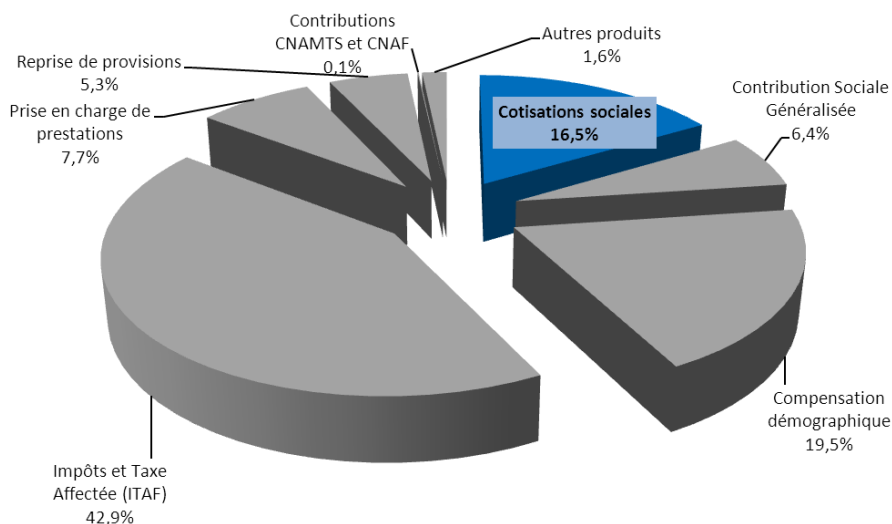
Progression de + 2,3 % des produits au régime des non-salariés agricoles

L'ensemble des produits du régime des non-salariés, toutes branches confondues, s'élève à 18,7 milliards d'euros en 2013 et ce montant progresse de + 2,3 % par rapport à 2012. Les recettes du régime continuent d'augmenter après + 1,7 % l'année précédente. Ce montant se partage entre les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée – CSG (22,9 %), la compensation démographique (19,5 %), les impôts et taxes affectés – Itaf et cotisations prises en charges par l'Etat (42,9 %) et d'autres sources de financement (graphique 2).

En 2013, la croissance du montant des produits du régime des non-salariés est portée par la hausse des cotisations émises (+ 9,6 %) et l'augmentation du montant des Itaf (+ 4,5 %).

Graphique 2

REPARTITION DES PRODUITS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2013



Source : MSA

Un résultat net en déficit moins prononcé pour l'année 2013

Le régime des non-salariés agricoles est déficitaire de 0,6 milliard d'euros en 2013 (tableau 4). Ce déficit est moins important que l'année précédente en raison d'une croissance des produits et d'une baisse modérée des charges du régime.

Tableau 4

RESULTAT NET DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES POUR LES ANNEES 2012 ET 2013

| Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (montants en million d'euros) | Réalisation 2012 | Réalisation 2013 | Évolution 2013/2012 (en %) |
|---|------------------|------------------|-------------------------------|
| CHARGES | 19 372,3 | 19 329,0 | -0,2 % |
| PRODUITS | 18 307,8 | 18 736,5 | +2,3 % |
| RESULTAT NET | -1 064,5 | -592,4 | -44,3 % |

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Méthodologie

La direction de la Sécurité sociale transmet aux organismes de Sécurité sociale, les données macro-économiques servant à expliquer les évolutions des montants de prestations légales et de cotisations sur une année.

Tableau 5

PRINCIPALES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES - ANNEES 2012 ET 2013

| Evolution annuelle moyenne | Réalisation 2012 | Réalisation 2013 |
|--|------------------|------------------|
| Prix hors tabac | +1,9% | +0,7% |
| Revalorisation des pensions | +2,1% | +1,5% |
| Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales | +0,8% | +1,2% |
| Plafond de la sécurité sociale | +2,9% | +1,8% |
| Salaire minimum interprofessionnel de croissance | +3,2% | +1,3% |

Source : MSA


Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité-décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille. La branche famille est prise en compte par la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour sa partie technique.

Le régime des non-salariés agricoles a une branche supplémentaire : la retraite complémentaire obligatoire (RCO).

Le champ des données regroupe la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Sigles cités :

| | |
|-------|--|
| Amexa | : Assurance maladie des exploitants agricoles |
| Atexa | : Accident du travail des exploitants agricoles |
| Cnaf | : Caisse nationale des allocations familiales |
| DOM | : Départements d'outre-mer |
| Itaf | : Impôts et taxes affectés |
| Smic | : Salaire minimum interprofessionnel de croissance |
| RCO | : Retraite complémentaire obligatoire |

| | | |
|----------------------|---|--|
| MSA Caisse Centrale | Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques |  santé famille retraite services L'essentiel & plus encore |
| Les mercuriales | Responsable de la publication, Alain PELC - Rédacteur en chef, David FOUCAUD | |
| 40 rue Jean Jaurès | Mission Synthèses - Synthèse réalisée par Vanessa GUERIN | |
| 93647 Bagnolet cedex | Mise en forme : Michèle LALLAURET | |
| | Diffusion : Claudine GAILLARD, gaillard.claudine@cmsa.msa.fr - Mireille MEDELICE, Medelice.mireille@cmsa.msa.fr | |